

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Mardi 3 Mars 1796.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MEULINS, n.º 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORENIES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

A V I S.

Le renchérissement progressif de toutes les matières qui entrent dans la composition de cette feuille, oblige les propriétaires d'en augmenter le prix. En conséquence, la souscription sera désormais de 60 liv. par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois.

T U R Q U I E.

D'Andrinople, le 30 janvier.

On maude de Constantinople, que le désastre de la Pologne a vivement affecté le grand-seigneur & le divan. L'invasion de la république polonoise, que les cours chrétiennes avoient tant de raison d'empêcher, si le vil intérêt de quelques-unes à partager ses lambeaux ne l'avoit emporté sur de hautes considérations politiques : cette invasion rapproche des frontières ottomanes un ennemi puissant & ambitieux, d'autant plus que Catherine, en augmentant ses troupes de terre dans notre voisinage, travaille aussi à agrandir ses forces maritimes sur la mer Noire, puisqu'on apprend qu'en dernier lieu elle a fait lancer à la mer, à Sebastopole, un vaisseau de 74 canons.

Les mêmes lettres de Constantinople disent que, malgré ces évènements, la Porte se flatte que la république françoise, & peut-être d'autres états de la Germanie qui négocient la paix avec elle, s'occuperont de moyens efficaces pour empêcher que la destruction de la Pologne soit sanctionnée par la politique européenne.

Nous apprenons de Smyrne que quelques frégates françoises, stationnées dans ces parages, fatiguent sur-tout le commerce des Anglois. Le ministre d'Angleterre s'en est plaint vainement à la Porte : on ajoute même qu'il a annoncé que quatre frégates de sa nation alloient se rendre

dans le Levant, pour opérer une protection que le gouvernement ottoman refuse au commerce britannique. Cette menace n'a produit aucun effet.

Les préparatifs de guerre se continuent avec beaucoup d'activité, sur nos frontières d'Europe ; les fortifications de Bender ont été mises dans le meilleur état possible et on va pourvoir cette place d'une nombreuse artillerie, et de vivres pour six mois. Le fort d'Alerman vient d'être augmenté de 3 bastions, et les nouveaux ouvrages d'Ismail touchent à leur fin. D'un autre côté les batteries qui défendent l'entrée du canal ont été portées à 300 bouches à feu ; les bouches du Danube ont été aussi mises en bon état de défense et on va élever dans la mer Noire une nouvelle forteresse.

À Constantinople, on fabrique de la poudre, on établit des fonderies de canon & des casernes où les troupes seront exercées à l'Européenne. Enfin une sorte de révolution vient de se faire dans la milice des janissaires, qui ont prié le grand-seigneur de les armer à l'instar des nouveaux corps de troupes, & de les faire instruire à l'exercice des nations d'Europe.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 17 février.

Le corps du lieutenant-général comte de Kalkreuth, composé de dix escadrons de Bayreuth, de dix escadrons d'hussards de Kochler, des régimens d'infanterie de Schalden & de Manstein, avec quelques bataillons de fusiliers ; & celui du général-major de Rachel, composé de dix escadrons de Goecking, hussards, de son régiment & de quelques bataillons de fusiliers avec les batteries, se mettront en marche sur Langen-Swalbach & Meinertshayen, pour Hamm.

La grande armée du feld-maréchal comte de Mollendorff prendra sa route sur Cassel, par où la première colonne est déjà partie.

De Mayence, le 13 février.

Hier & aujourd'hui, il est arrivé plusieurs déserteurs françois.

Notre gouvernement a envoyé un officier autrichien, accompagné d'un trompette, au quartier-général des François; cet officier étoit chargé de dépêches.

Des rives du Rhin, le 13 février.

Hier matin, le prince-évêque de Wurtzbourg & de Bamberg, après les souffrances d'une longue & douloureuse maladie, est décédé dans la 65^e. année de son âge, étant né le 16 septembre 1730. Ce prince de l'illustre maison d'Erthal, après seize années de regne, emporte les regrets de tous ses sujets, & particulièrement des émigrés, auxquels il prodiguoit, depuis six mois, ses soins hospitaliers.

De Wesel, le 12 février.

Les dernières nouvelles reçues de Berlin, sous la date du 7 de ce mois, portent que la grande duchesse de Russie est accouchée d'une princesse, à laquelle on a donné le nom d'*Anne Pauline*; mais elles ne font aucune mention de la maladie de l'impératrice, dont diverses lettres antérieures en date ont parlé.

S'il faut en croire des lettres de Luxembourg, la garnison de cette place a fait une sortie vigoureuse, dans laquelle elle a enlevé à l'ennemi plusieurs charriots chargés de vivres.

Le nombre de troupes de la coalition qui se rassemblent autour de Mayence, font dire aux feuilles publiques de ce pays-ci, que le siège de cette place offre des difficultés qui ne naissent pas toutes de cette augmentation de forces. On assure que le général françois Pichegru va être mis à la tête de l'armée de siège; mais on ajoute que les dispositions générales à la paix sont à la veille de suspendre les hostilités, sur-tout celles qui ont eu jusqu'ici pour objet la rive droite du Rhin.

Le secrétaire de légation françoise, Durand, arrivé ici de Bâle avec un passe-port du major prussien Mayerinck qui est dans cette ville, & qu'on disoit devoir se rendre à Berlin, est parti d'ici pour Hambourg, d'où il va passer en Danemarck.

Selon les lettrés de Hambourg, de Breme & même d'Altona, la quantité & la nature des effets mobiliers que des commerçans hollandois ont fait passer dans ces ports est inconcevable, toutes les maisons, tous les magasins en sont encombrés; meubles, argenterie, linge, tout ce qui a été transportable a été enlevé des principales villes de la Hollande; c'est une sorte d'hégire d'un peuple de commerçans qui ont fui devant les alliés & les patrons de la liberté batave, égarés sans doute par l'expérience du passé sur le danger d'être protégés par une puissance majeure. Il est hors de doute que la générosité & même l'équité françoise se hâteront de détruire une terreur imaginaire, & qu'une alliance fraternelle entre les deux républiques rendra aux foyers de celle de Hollande tant de fugitifs qui les ont abandonnés.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 18 février.

Suivant la résolution de L. H. P. d'envoyer une commission solennelle aux représentans du peuple françois,

qui se trouvent ici, afin d'affermir & de consolider de plus en plus les liens d'amitié & d'harmonie tant désirée, qui existe si heureusement entre nous & nos libérateurs les braves François, plusieurs citoyens, accompagnés du maître-d'hôtel Ockkerse, ainsi que de deux huissiers de L. H. P., du contrôleur des messagers, de douze messagers & des trompettes d'état, ont fait aujourd'hui leur commission auprès des représentans du peuple françois.

Le discours du président de la commission étoit conçu en ces termes :

Citoyens-représentans du peuple françois,

Les représentans provisoires du peuple de Hollande, composés maintenant non-seulement de députés de toutes les villes qui auparavant ont eu le droit de voter aux ci-devant états de la province de Hollande, mais encore de plusieurs bourgs & villages considérables, qui sont venus s'y joindre pour fortifier la représentation nationale de cette province, ont jugé de leur devoir de saisir les premiers momens de leur existence complète, pour vous témoigner, par une députation solennelle, l'expression fidelle de leurs hommages & de leurs vœux.

En effet, citoyens-représentans, c'est à votre présence si désirée parmi nous, & à la bienveillance de la nation françoise envers ce peuple, que nous devons le bonheur d'avoir pu briser nos chaînes & ramener au milieu de nous les bienfaits de la liberté. C'est à établir cette liberté sur des bases solides, que nous consacrons tous nos efforts; & nous venons vous en offrir les premiers fruits, en vous présentant les décrets y relatifs de notre assemblée, pris depuis que nous nous sommes constitués.

Nous profitons d'autant plus volontiers de ce moment pour nous acquitter de ce devoir, que nos espérances de voir les autres provinces, nos confédérées, bientôt libres comme nous, se réalisent de plus en plus, & que l'heureux moment vient de paroître, où la majorité aux états généraux pourra accélérer l'accomplissement du désir ardent que nous avons de nous allier le plus étroitement possible avec la nation françoise.

Puisse ce vœu désiré de toute la nation batave s'accomplir pour le bonheur commun des deux nations, pour leur intérêt réciproque & pour l'antantissement complet des projets funestes de nos ennemis communs!

Veillez, citoyens-représentans, à cet effet, nous tenir la main fraternelle, & mettre le sceau aux déclarations généreuses & édifiantes que vous avez bien voulu faire devant tout le monde, dans le manifeste que vous avez publié au moment que vous êtes entrés dans cette province.

C'est par ce seul moyen, citoyens représentans, que nos liaisons pourront être utiles à la France, et funestes à nos ennemis coalisés, et en particulier à ceux qui, depuis le commencement de notre existence politique, ont été nos ennemis implacables de cette république, de sa liberté, de son commerce et de son indépendance réelle, mais dont sera très-possible d'écraser toutes les machinations, et de déjouer toutes les intrigues, aussitôt que nous aurons fait une alliance, par laquelle nous pourrions concertes avec vous les mesures les plus efficaces et les plus promptes, pour servir de bases dans la direction de la campagne prochaine sur terre et sur mer, dont le but et les suites pourront être de rendre pour toujours la paix à l'Europe.

Nous vous prions, citoyens représentans, de transmettre ces sentimens du peuple d'Hollande à la Convention nationale

de France, et lui dire que nous ne cesserons jamais de nous montrer, autant qu'il est en nous, dignes de la liberté, que la valeur et les efforts infatigables de ses armées victorieuses, joints à nos propres élans vers la liberté, viennent de rétablir au milieu des batailles, et de l'alliance que le grand peuple, que vous représentez, voudra bien contracter avec nous.

La réponse des représentans du peuple français étoit de la teneur suivante.

« Les représentans du peuple français reçoivent avec sensibilité, au nom de leur nation, l'assurance de votre attachement et vos vœux pour l'alliance que vous désirez voir s'établir entre elle et les Provinces-Unies. Nous verrons avec plaisir arriver le jour où, après une union franche et durable contractée entre les deux gouvernemens, nous pourrions réunir nos armes contre nos ennemis communs. attendons tout alors, et pour le bonheur de deux peuples et pour la paix du monde, de nos efforts concertés contre cette politique orgueilleuse et perfide, que nous pouvons convaincre de tous les crimes, et qui ose aspirer à dominer toutes les nations: vous trouverez toujours la France fidèle à ses alliés, comme elle est terrible pour ses ennemis. Nous transmettrons, à la Convention nationale, l'expression de vos sentimens et nous nous félicitons personnellement d'être témoins d'une révolution que vous dirigez avec tant de sagesse et dont les heureux effets vous mériteront la reconnaissance de vos concitoyens, l'estime de tous les hommes libres et l'admiration de l'Europe entière.

Pour copie conforme.

Signé, ALQUIER.

D'Amsterdam, le 23 février.

« Enfin la Zélande, autrefois si attachée à la maison d'Orange, a dû plier sous les armes victorieuses de la république française, & accepter malgré elle une liberté généreusement offerte, qu'elle a trop long-tems méprisée au dépit d'un grand nombre de ses braves habitans. Concernant la capitulation qu'elle a contractée avec les français, les lettres de Middelbourg portent: « que les députés de la province Hyysen de Kattendyke, J. H. Schorer & A. van Doorn, nommés pour aller conférer avec le général Michaud, avoient été retenus quelques jours par les glaces que la mer charrioit, ce qui rendoit infiniment dangereux le trajet de la Zélande & de la Flandre: enfin le 4 février ils passèrent à Breskens & y convinrent d'une capitulation avec le susdit général: ils revinrent le lendemain, & la présentèrent en substance à l'assemblée des états, qui l'approuva ». Cette capitulation consiste en 8 articles, qui conviennent pour l'essentiel avec tout ce qu'on a déjà vu précédemment des conditions, auxquelles les troupes françaises sont entrées dans les différentes provinces, villes ou places fortes de la république. — Conservation de gouvernement, droits, culte public, possessions, biens, sûreté des personnes, exemption de la nécessité de recevoir les assignats français, &c. Comme il avoit été demandé par l'article V, « qu'on ne fût pas obligé de recevoir les troupes françaises en garnison dans la Zélande, offrant de faire prêter aux troupes de l'état le serment de ne plus porter les armes contre la république française », il a été répondu, « que les troupes des Provinces-Unies, après avoir prêté le serment de ne plus servir contre la république française, conserveroient leurs armes & feroient le service de la police dans l'in-

érieur des villes; qu'il ne seroit transporté dans l'isle de Walcheren que le nombre des troupes nécessaires, & pour le présent seulement, un bataillon & demi, montant à 6 ou 7 cents hommes, qui ne seront pas augmentés, à moins que la nécessité ne l'exige ».

F R A N C E.

De Paris, le 13 ventôse.

Les sections ont cru devoir calmer les alarmes que la malveillance continue à répandre sur les subsistances, en invitant, par des proclamations, les citoyens à se reposer à cet égard sur la surveillance du gouvernement; & en effet, les rassemblemens ont été moins considérables le lendemain à la perte des boulangers.

On écrit de Rouen que les patriotes de cette commune ayant reçu le décret qui applaît les montagnes élevées par la terreur, se sont mis en devoir d'exécuter ce décret: comme ils alloient mettre la main à l'œuvre, un citoyen propose de faire applaîr la montagne par ceux qui l'ont élevée: cet avis est adopté unanimement: on court aussitôt chercher les terroristes & on leur inflige cette corvée.

La jeunesse parisienne dont les mouvemens ont été représentés par les terroristes comme un nouvel orage élevé contre la sûreté publique, a bien démenti cette imputation absurde, en ne se permettant d'autre mesure que celle de signaler les buveurs de sang à la surveillance nationale. C'est sans doute un crime aux yeux des diverses phalanges d'égorgeurs; mais c'est un service réel rendu à la tranquillité publique, puisque les sections de Paris ont suivi unanimement le même principe en demandant à la convention la destitution de tous les satellites de Robespierre des administrations de la république, redevenue libre.

Les terroristes sont bien loin d'avoir imité cette modération, s'il est vrai, comme on l'assure dans quelques papiers, que ces jours derniers un jeune citoyen se retirant chez lui à onze heures du soir, a été poignardé par quatre brigands qui ont fui après l'avoir assassiné, en criant: *Voilà le sort que nous réservons à la jeunesse de Fréron.* Le même soir, un autre citoyen connu par sa haine contre les terroristes, a été attaqué par douze scélérats qui ont vomis mille imprécations contre la convention: quatre de ces assassins ont été arrêtés.

L'administration du pacte social, établie à Paris, place des Victoires, sous la surveillance des autorités constituées, & dont les actions sont de cent trois livres, vient ses concitoyens que, cette tontine devant être fermée le 29 ventôse, pour Paris, & un mois plus tard pour les départemens, ses bureaux seront ouverts indistinctement tous les jours, depuis 3 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. L'administration ne reçoit que des lettres affranchies, & répond de même.

Au Rédacteur.

« Voici, citoyen, des détails exacts sur le sort de l'infortuné la Peyronse, auxquels je crois que tu donneras place dans ta feuille; ils affligent les bons patriotes & surtout la veuve de ce brave marin digne d'un meilleur sort; mais les regrets de la nation sur cette perte, dont on ne

peut plus gueres douter, fait une sorte de consolation glorieuse pour la femme & pour la famille de la Peyrouse.

» Le citoyen Willaumes, officier de marine, & commandant la corvette *le Léger*, nouvellement arrivé des Indes Orientales, rapporte qu'il étoit du nombre des officiers employés sur les deux gabarres expédiées le... par l'assemblée constituante, sous les ordres de d'Entrecasteaux, pour aller à la recherche de la Peyrouse. D'Entrecasteaux étant mort dans les mers de l'Inde, Dauribeau, son second, prit le commandement des deux gabarres; mais, sur la nouvelle de l'abolition de la royauté, ce traître qui aroit sans doute des instructions secrètes des ci-devant princes (& non pas de Pitt & Cobourg, comme Barrere pourroit nous le faire croire aujourd'hui s'il avoit encore la parole), arbora le pavillon blanc & fut se mettre avec ses deux gabarres sous la protection des Hollandais, dans le port de Sourabaya, dans l'Isle de Java, où elles sont depuis seize mois. Le citoyen Willaumes & quarante autres citoyens des équipages n'ayant pas voulu prendre part à cette trahison, obtinrent des Hollandais, après beaucoup de sollicitations, un parlementaire pour se rendre à l'Isle-de-France. Il croit que d'Entrecasteaux, s'il eût vécu, étoit trop honnête homme pour prendre le parti détestable auquel s'est livré l'infâme Dauribeau, que les Hollandais commençoient déjà à mépriser lorsque le parlementaire abandonna l'Isle de Java.

Le citoyen Willaumes ajoute qu'ils ont présumé avoir passé sur les traces où a dû périr la Peyrouse, ayant donné dans des écueils qui ne sont décrits sur aucune carte, ni par aucuns voyageurs, & où ils ont eux-mêmes été exposés à périr. Il court en outre le bruit dans l'Inde que quelques navires ont rencontré des débris, mais cela n'est pas bien confirmé.

CONVENTION NATIONALE.

Suite de la séance du 11 ventôse.

Nous allons faire connoître la suite du discours de Fréron.

« Un sentiment bien doux à vos cœurs & au mien m'a engagé, dit-il, à prendre la parole. Je viens vous parler de vous, de l'opinion publique, de ce que vous avez fait pour elle, de ce qu'elle a fait pour vous & de ce qui vous reste à faire. Nous touchons au moment désiré, où l'on pourra faire le bien sans craindre la calomnie, où l'on ne verra pas des ennemis particuliers dans ceux qui se montreront les véritables amis du peuple. On ne les verra plus revenir ces temps, où la table des droits de l'homme étoit comme la carte d'un pays perdu: elle a été trop long-tems suspendue par les dictateurs, comme un trophée de la victoire remportée sur la liberté publique.

» Le tyran tenoit la France entière sous sa domination: il est puni. Aussi-tôt la liberté de la presse recueille toutes les voix & tous les suffrages: la loi se débarrasse de ses chaînes, & les Jacobins du 9 thermidor l'aperçoivent comme une comète qui leur présage leur destruction prochaine. L'augure n'étoit pas faux; le peuple se précipite vers leur caverne; le trône de l'anarchie est ébranlé, il chancelle & tombe enfin.

» Vous sentîtes alors le besoin de retenir avec sagesse cet impétueux débordement de l'indignation populaire.

Aussi ingénieux dans votre justice que les tyrans dans leurs cruautés, vous créâtes des formes protectrices, pour juger les complices du tyran. Vous pensâtes que vous ne deviez assassiner personne, pas même les assassins. Aussi, quand vous avez dit que vous jugeriez les coupables, l'effervescence a cessé: le peuple ne vous demande pas compte du tems que vous mettez à l'instruction de ce procès; il ne vous demande que justice.

» La faction des hommes de sang n'est pas encore détraite: tantôt elle se montre sous la figure d'un homme qui ose menacer d'assassiner ses collègues; tantôt sous celle d'un libelliste qui vous déchire tous les matins; tantôt sous celle de Gracchus qui prêche l'insurrection contre vous. Je la punirai, cette faction, qui a aussi son Couthan dans un prêtre catholique romain, qui n'accuse d'avoir attaqué les droits de l'homme, & son Saint-Just, dans un juif qui m'habille de ses friperies & qui a tapissé les murs de Paris d'une diatribe à laquelle j'ai victorieusement répondu.

» Vous avez dû apprécier la perversité de mes calomnieux & leur mauvaise foi: les injures honorent ceux qui se sont imperturbablement déclarés les amis du peuple, lorsqu'elles partent de ceux qui se sont montrés ses oppresseurs. Quand j'ai parlé de la manière dont la déclaration des droits étoit rédigée, ils ont dit que je l'attaquois. Quand j'ai imprimé que la constitution de 1793 étoit comme la Galathée de Pygmalion, & qu'il en falloit approcher le flambeau de Prométhée, ils ont dit que je l'attaquois. Quand j'ai partagé avec plusieurs de mes collègues l'honneur d'avoir reconquis Toulon, ils ont imprimé des lambeaux de lettres, écrites dans la crainte de mou rappeler & de mon remplacement par le féroce Couthan: je n'ai pas dérangé une pierre, & ils me peignent comme un démolisseur; j'ai ménagé le sang français, & ils me représentent égorgeur comme Carrier, mitrailleur comme Collot.

» Mais que m'importe? ils n'étoufferont pas plus la vérité, qu'ils ne triompheront de la liberté, qu'ils ne sauveront les grands coupables; car c'est-là leur but. En vain, solitaires sur un des coins les plus élevés de cette enceinte, ils affectent les dehors de l'indigence et du patriotisme; leur perfidie est connue, et l'on sait qu'ils entretiennent des correspondances criminelles dans le midi et qu'ils provoquent à l'insurrection tout ce qu'il y a de têtes volcanisées par la férocity de Robespierre et les ardeurs du climat. Mais une loi sage a repoussé de Paris, les agens qu'ils y avoient appellés; et le peuple ne dévient pas des principes que vous avez proclamés, le 9 thermidor: il se repose sur l'éternelle justice, sur la vôtre, sur la pudeur publique et sur la majorité de la Convention, qui ne sera plus le jouet ni l'instrument de la tyrannie, mais qui les brisera tous.

(La suite à demain.)

Séance du 12 ventôse.

Après avoir entendu divers pétitionnaires, l'Assemblée a accordé la parole à Saladin, rapporteur de la commission des 21. Son rapport, que nous ferons connoître demain, conclut à l'accusation contre les quatre membres prévenus, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrere & Vadier.